



COMMUNE DE LUZINAY

Commission Communale des Finances – Mercredi 23/11/ 2016 à 18h -

Participants : Christophe CHARLES, André CHAPAT, Nadine KIEFFER, Dominique Dehaene, Annie BEC et Valérie JUDIC

Excusés : Jean-Pierre Guillot, Richard Hacquard, Agnès Reboux

Rédaction : Valérie JUDIC

Ordre du Jour : 1. Les tarifs communaux pour 2017 et la rentrée scolaire 2017/2018

2. Divers

COMPTE RENDU

1. Les tarifs communaux pour 2017 et la rentrée scolaire 2017/2018 :

Après discussion, la commission municipale des finances approuve les tarifs suivants :

- **Bibliothèque** : baisse de 24€ à 22€ pour les familles, de 12€ à 10€ pour les adultes et collégien et de 4€ à 3€ pour les enfants. La perte de la carte reste à 5€. DD souhaite engager une réflexion avec les autres communes du « réseau 30 » pour mettre en place un tarif unique sur l'ensemble de ces communes.
- **Loyers** des commerces, bureaux et activités de service, logement et pôle médical : restent à l'identique. Une revalorisation sera envisagée l'année prochaine et notamment avec le projet « centre bourg ».
- **Cantine** : une hausse de 3cts est appliquée sur les tarifs des repas sauf pour l'exceptionnel, le PAI, l'enseignant et l'intervenant extérieur qui restent à l'identique.
Nouveauté : un tarif dégressif à partir de 2 enfants sera appliqué sur chaque tarif prenant en compte le quotient familial soit :
Tarif dégressif 2 enfants : -0.10€
Tarif dégressif 3 enfants : -0.20€
Tarifs dégressif + de 3 enfants : -0.30€
- **Droits de place** : restent à l'identique
- **Location** : une hausse de 5€ est appliquée à l'ensemble des tarifs de location. Le montant des cautions et forfait ménage restent à l'identique.
- **Garderie** : les tarifs restent à l'identique
- **NAP** : le tarif passera de 0.90€/h à 0.95€/h
- **Concessions** : les tarifs restent à l'identique
- **Bascule** : le tarif reste à l'identique

Vous trouverez ci-joint un document récapitulatif.

2. Divers :

- DD rappelle qu'un forfait de 2000€ est pris sur les recettes des locations des salles et est reversé au comité des fêtes. Cet change fait l'objet d'une convention qui reste introuvable. DD se charge de contacter le comité pour l'obtenir afin de l'étudier.
- VJ rappelle qu'il y a de plus en plus de dégradations et salissures des salles utilisées par les associations et qu'il serait judicieux de mettre en place une charte de bonne conduite entre les associations et la Mairie quitte à envisager des pénalités financières. DD se charge d'en discuter lors d'une prochaine commission.

Durée : 1h00

Annexe : 1